

Comité Syndical du 19 février 2026

(Salle Sainte-Barbe)

Monsieur Patrick BARBIER, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, ouvre la séance du comité syndical à 19 heures et remercie les élus présents.

□ □ □ □

Election d'un secrétaire de séance

Philippe DESAINTEQUENTIN, *Adjoint au Maire de Sélestat* est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

□ □ □ □ □ □

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 a été transmis le 17 février 2026 à l'ensemble des délégués syndicaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

PROJETS DE DELIBERATION

1. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour l'exercice 2025 (Patrick BARBIER)
2. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget annexe mobilité pour l'exercice 2025 (Patrick BARBIER)
3. Adoption du budget primitif 2026 (Patrick BARBIER)
4. Subventions allouées en 2026 (Patrick BARBIER)
5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement (Patrick BARBIER)
6. Perception de la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre reversée (Patrick BARBIER)
7. Demande de subvention - animation LEADER 2026 (Patrick BARBIER)
8. Convention unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour les programmes « Ateliers de la transition » et la « Nature au fil de l'eau » (Noëlie HESTIN)
9. Edition 2026 du défi VILLE EN SELLE (Claude SCHALLER)

PRESENTATIONS

10. Transition écologique point d'avancement des démarches en cours (COT, Schéma directeur des énergies) (Noëlie HESTIN)

INTRODUCTION

A titre introductif, **Monsieur Patrick BARBIER** tient à remercier les élus pour leur présence à cette dernière séance du comité syndical et à leur présenter un bilan de fin de mandat.

En premier lieu, il rappelle que de nombreux projets tant stratégiques que concrets ont pu être réalisés entre le début et la fin de ce mandat. A titre d'exemple, il cite l'arrêt du SCOT valant PCAET, le transfert au PETR de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité et le lancement du réseau de transport ELSA, le lancement des défis Ville en Selle et J'y vais ainsi que le schéma cyclable. Il cite également le Projet alimentaire territorial qui a abouti à une labellisation de niveau 2 avec l'émergence d'une conserverie à Sélestat et l'aide à la modernisation d'une deuxième conserverie à Westhouse. Il rappelle aussi le travail mené concernant la transmission des exploitations agricoles qui s'est conclu par la tenue d'un séminaire à Châtenois.

Monsieur Patrick BARBIER fait également référence à l'engagement du PETR dans le cadre du Plan herbe ainsi que dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et le Schéma des énergies renouvelables. Dans le domaine de l'économie, il cite l'adhésion et l'aide au lancement du réseau Actions en début de mandat ainsi que la participation au label des commerçants, la Fabrique à projets et le diagnostic relatif à l'économie circulaire. En matière de tourisme, il rappelle la finalisation prochaine de l'étude stratégique et la réalisation d'une carte cyclo-touristique à l'échelle de l'Alsace centrale qui en est à sa troisième édition. En outre, il évoque la mise en place et la conduite du programme Leader dans le cadre duquel est prévu un montant d'1 millions d'euros pour les projets menés sur le territoire.

En matière transfrontalière, **Monsieur BARBIER** souligne le fort engagement du PETR dans le cadre d'un partenariat avec le Landkreis d'Emmendingen ainsi que dans l'Eurodistrict et le projet Common-ground mené en commun avec le Landkreis. En outre, il rappelle le Pacte territorial de réussite et de transition écologique conclu en début de mandat qui donne lieu à des réunions régulières avec le Sous-préfet et qui donne droit à de nombreuses subventions.

En dernier lieu, **Monsieur Patrick BARBIER** met en avant la mutualisation de l'administration avec la Communauté de communes de Sélestat & Territoires au sein d'un même bâtiment. Selon lui, tous les projets précédemment cités n'auraient pu être réalisés en l'absence de cette mutualisation. En effet, il rappelle que lors de sa prise de fonction en tant que président du PETR en septembre 2020, l'administration du PETR était composée d'un directeur, d'une directrice adjointe, d'une secrétaire et de trois chargés de missions. Dès sa prise de fonction, **Monsieur BARBIER** a demandé un audit des ressources humaines qui a notamment révélé une collaboration difficile entre le directeur et la directrice adjointe. Dès lors, l'audit a conduit à la démission de ces deux directeurs. Désormais, l'administration du PETR est placée sous la direction d'un directeur général des services mutualisé avec la Communauté de communes de Sélestat & Territoires et compte 11 ETP.

Monsieur BARBIER rappelle l'importance des contributions des quatre communautés de communes membres pour le financement de ces différents projets sachant que la communauté de communes du canton d'Erstein ne participe financièrement qu'à la réalisation de certains projets fléchés à savoir le programme Leader et le PAT. Ainsi, la communauté de communes du canton d'Erstein contribue également au budget du PETR. Il souligne l'évolution des contributions des communautés de communes qui sont passées de 399 000 € en 2022 à 441 000 € en 2026 soit une hausse d'environ 10 % en 5 ans. Dès lors, **Monsieur BARBIER** remercie les communautés de communes pour leurs contributions. Quant

au budget du PETR, il est passé d'environ 1 million d'euros en 2022 à environ 5 millions d'euros aujourd'hui si l'on cumule le budget général et le budget annexe mobilité. Il en résulte une multiplication par 5 du budget parallèlement à une augmentation de seulement 10 % des contributions des communautés de communes.

Monsieur BARBIER précise que ce bilan est très synthétique et les services sont en train de préparer le bilan 2025 de manière beaucoup plus détaillée. Il tient surtout à remercier tous les élus pour leur contribution à ce travail et plus particulièrement les membres du Bureau qui s'est réuni au minimum une fois par mois voire, parfois plus souvent. En particulier, il remercie les 9 vice-présidents ce qui peut sembler un nombre élevé de vice-présidents. Or, parmi les 9 vice-présidents figurent les 4 présidents des communautés de communes ce qui est une évidence, étant précisé que ces derniers forment la commission des finances. A leur côté siègent au Bureau, 5 vice-présidents thématiques tous présents autour de la table ce soir. Il rappelle que ces derniers l'ont beaucoup aidé dans la réalisation de ce bilan. **Monsieur BARBIER** rappelle que la fonction de vice-président est entièrement bénévole. Dès lors, ses remerciements sont d'autant plus appuyés. En effet, ces élus ont accepté une charge non négligeable alors qu'ils sont déjà fortement mobilisés dans leur communauté de communes et dans leur commune.

Monsieur BARBIER rappelle avoir annoncé en septembre 2020, que l'Alsace centrale n'était plus le ventre mou de l'Alsace et qu'elle était devenue au contraire un territoire dynamique et attractif. En effet, ce territoire a su conjuguer écologie et économie, bien vivre et travailler ensemble, urbanité et ruralité de manière équilibrée et concertée. Il confirme que cette dynamique a été maintenue voire a été amplifiée. **Monsieur BARBIER** ne tient pas à rappeler l'ensemble des objectifs qui avaient été fixés à ce moment-là sachant que la plupart rejoignent les réalisations précédemment citées. Il donne l'exemple de l'objectif de mutualisation des compétences et des ingénieries territoires qui n'avait pas encore été précisément fixé dans la mesure où il n'était pas encore question de recourir à une administration mutualisée. Pour lui, l'objectif est de faire ensemble uniquement ce qu'il est mieux de faire ensemble. Dans ce contexte, certains projets ne doivent pas forcément être menés à l'échelle du PETR. En effet, il convient de pas oublier le principe de subsidiarité suivant lequel tant les communes que les communautés de communes peuvent conduire certains projets de manière plus efficace que le PETR. A cet égard, il cite l'exemple des pistes cyclables pour le développement desquelles le PETR a élaboré un schéma directeur des pistes cyclables. En revanche, il appartient aux communes et communautés de communes de déterminer la localisation des pistes cyclables. Il donne l'exemple également du SDEA qui dispose d'une part, d'une gouvernance à l'échelle de tout le territoire, d'autre part, de commissions locales qui sont plus compétentes au niveau local de sorte que la station d'épuration de Sélestat soit gérée localement et non depuis Strasbourg.

Avant de passer à l'examen des différents sujets budgétaires, **Monsieur BARBIER** souhaite remercier les services du PETR pour la finalisation anticipée du budget qui s'achève généralement à la fin du mois de mars. Il annonce que le budget 2026 est un budget de transition qui ne comporte aucune nouveauté sachant que les contributions des communautés de communes sont stables. Ce budget est une transition vers le budget prochain et il n'a pas été modifié depuis la tenue du débat des orientations budgétaires à l'exception de certains ajustements.

DÉLIBÉRATION

1. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Général du PETR Sélestat Alsace Centrale pour l'exercice 2025

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2025-02 du comité syndical en date du 13 février 2025.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2025	Déficit	Excédent
Fonctionnement	71 880,90 €	
Investissement	57 456,74 €	

a. Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement (659 156,70 €)

- Les contributions syndicales des 4 Communautés de Communes membres du PETR (409 397,61 €) ont représenté 62% des recettes ;
- La contribution de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN, partenaire du PETR (31 548,51 €) a représenté 4% des recettes ;
- Les subventions de l'État (66 690,34 €) ont représenté 10% des recettes, celles de l'ADEME (44 999,70 €) ont représenté 6% des recettes, celles de la Région GRAND EST (75 483,04 €) ont représenté 11 % des recettes et celles de la CEA et autres PETR (29 037,50€) 4% des recettes ;
- L'amortissement des subventions d'investissement (2 000 €) représente 0,3% des recettes ;

Les dépenses de fonctionnement (731 037,60 €)

- Les charges à caractère général (230 130,23 €) représentent 32 % du total ;
- Les charges de personnel et frais assimilés (390 626,60€) représentent 53% des dépenses ;
- Les autres charges de gestion courante (84 983,77 €) représentent 12 % des dépenses ;
- Le solde est constitué par l'amortissement des immobilisations (25 297 €) soit 3 % des dépenses.

L'exercice 2025 est clos avec un déficit de fonctionnement de 71 880,90 €.

b. Section d'investissement :

Les recettes d'investissement (312 970,26 €)

- L'amortissement des immobilisations (25 297 €) et du FCTVA (15 846,26 €) et le produit de l'avance remboursable du BA mobilité pour 271 827 €

Les dépenses d'investissement (370 427€)

- Révision du SCOT : 96 600 €
- Le remboursement de l'avance remboursable du BA mobilité pour 271 827 €

La section d'investissement clôture avec un déficit d'investissement de 57 456,74 €.

c. Résultats :

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2025, intégrant les résultats de clôture de l'année 2024, se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice	Excédent global 2024	Résultat de l'exercice 2025	Excédent global 2024/Résultat 2025
Fonctionnement	146 608,16 €	- 71 880,90 €	74 727,26 €
Investissement	71 481,42 €	- 57 456,74 €	14 024,68 €

L'excédent d'investissement (14 024,68 €) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte-tenu de l'excédent global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 74 727,26 €)

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau syndical du 02 février 2026

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 février 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'arrêter les comptes du PETR Sélestat Alsace Centrale par un vote sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE CONSTATER l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion s'agissant de l'exercice 2025 dont il reconnaît la sincérité,

D'ARRÊTER les résultats du compte administratif 2025, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- déficit de fonctionnement : 71 481,42 €
- déficit d'investissement : 57 456,74 €
- déficit global de clôture : 129 337,64 €

ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2025 suivants :

- excédent de fonctionnement : 74 727,26 €
- excédent d'investissement : 14 024,68 €
- excédent global de clôture : 88 751,94 €

DE DECIDER que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (soit 74 727,26 €) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget général 2025 du PETR ;

DE DECIDER que l'excédent global d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 (soit 14 024,68 €) constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) au budget général 2025 du PETR.

D'APPROUVER la note jointe en annexe valant budget vert pour l'exercice comptable 2025

Monsieur Serge JANUS a été élu président de séance.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom-Prénom	Présent/Absent	Donné procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		N'a pas pris part au débat ni au vote
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Ville			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		

MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			36

DÉLIBÉRATION

2. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget annexe « Mobilité » du PETR Sélestat Alsace Centrale pour l'exercice 2025

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2025-02 du comité syndical en date du 13 février 2025.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2025	Déficit	Excédent
Fonctionnement		289 112,49 €
Investissement		

d. Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement (3 493 254,10 €)

- Le versement mobilité : 3 092 973,29 €
- Le reversement par la CCST d'un reliquat de versement mobilité (2 mois) : 400 280,71 €

Les dépenses de fonctionnement (3 204 141,61 €)

- Les charges à caractère général (3 021 606,76 €) représentent 94 % du total ;
- Les charges de personnel et frais assimilés (160 761,66€) représentent 5% des dépenses ;
- Les autres charges de gestion courante (21 733,19 €) représentent 1% des dépenses

L'exercice 2025 est clos avec un excédent de fonctionnement de 289 112,49 €.

e. Section d'investissement :

Les recettes d'investissement (271 827 €)

- Le produit de l'avance remboursable du BA mobilité pour 271 827 €

Les dépenses d'investissement (271 827€)

- Le remboursement de l'avance remboursable du BA mobilité pour 271 827 €

La section d'investissement clôture à l'équilibre.

f. Résultats :

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2025 se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2025	Déficit	Excédent
Fonctionnement		289 112,49 €
Investissement		

L'excédent d'investissement (14 024,68 €) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte-tenu de l'équilibre global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 289 112.49 €)

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 février 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'arrêter les comptes du PETR Sélestat Alsace Centrale par un vote sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le compte administratif 2025 du budget annexe mobilité du PETR Sélestat Alsace Centrale

ARRETE les résultats du compte administratif 2025, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- l'excédent de fonctionnement : **289 112,49 €**
- l'équilibre d'investissement : **0 €**
- l'excédent global de clôture : **289 112,49 €**

DECIDE que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (soit 289 112,49 €) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget annexe mobilité 2025 du PETR

DE DECLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Monsieur Serge JANUS a été élu président de séance.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		N'a pas pris part au débat ni au vote
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Ville			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			36

DÉLIBÉRATION

3. Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2026

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Le budget principal s'élève à 1 029 132,82 € toutes sections confondues. Il baisse de 26,48% par rapport à 2025.

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 21 janvier dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2025, le budget primitif pour l'année 2026 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 929 004,52 €, correspondant à :

- Contributions syndicales : 441 440,36 €

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, tourisme, coopération transfrontalière, transition énergétique, service d'accompagnement à la rénovation énergétique (hors communauté

de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM) et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2025, et pour moitié en fonction

de leurs bases fiscales notifiées pour 2025 ;

	cdc du RIED DE Marckolsheim	cdc de SÉLESTAT	cdc du Val d'Argent	cdc de la Vallée de Villé
Population légale	20 930	37 404	9 358	10 718
<i>proportion</i>	26,69 %	47,70 %	11,93 %	13,67 %
Bases d'imposition	63 447 951 €	98 157 161 €	21 296 703 €	22 157 404 €
<i>proportion</i>	30,94 %	47,87 %	10,39 %	10,81 %
Répartition contrib.	28,817 %	47,785 %	11,160 %	12,237 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN

(Projet alimentaire territorial, animation territoriale, et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaires, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2025, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2025 ;

	Cdc du RIED DE Marckolsheim	Cdc de SÉLESTAT	Cdc du VAL D'ARGENT	Cdc de la VALLÉE DE VILLÉ	Cdc du CANTON D'ERSTEIN
Population 2024	20 930	37 404	9 358	10 718	49 088
<i>proportion</i>	16,42 %	29,34 %	7,34 %	8,41 %	38,50 %
Bases d'imposition	63 447 951 €	98 157 161 €	21 296 703 €	22 157 404 €	112 650 158 €
<i>proportion</i>	19,97 %	30,90 %	6,70 %	6,97 %	35,46 %
Répartition contrib.	18,193 %	30,116 %	7,021 %	7,690 %	36,979 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant

un montant total de 409 907,42 euros, répartis comme suit :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : 118 095,76 €
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : 195 787,01 €
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : 45 717,70 €
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : 50 121,78 €

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera **31 718,11 €** ;

- Subventions : 410 836,90 €

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (mobilité, service d'aide à la rénovation énergétique...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (45 000 €), de la région GRAND EST (131 830,40 €), de la collectivité européenne d'ALSACE (73 340,20 €), de l'ADEME (107 212,30 €) et les autres participations (53 454 €) ;

- Amortissement des subventions d'investissement : 2 000 €
- Excédent cumulé de fonctionnement 2025 reporté en 2026 : 74 727,26 €

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 929 004,52 €, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 342 558,00 €
- Charges de personnel : 420 842,90 €
- Autres charges de gestion courante : 79 500 €
- Virement section d'investissement : 54 522,62 €
- Dotation aux amortissements et provisions : 31 581 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 100 128,30 €, correspondant à :

- Amortissement des immobilisations : 31 581 €
- Excédent cumulé d'investissement 2025 reporté en 2026 : 14 024,68 €
- Virement de la section de fonctionnement : 54 522,62 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 100 128,30 €, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements divers : 1 528 €
- Révision SCOT : 96 600 €
- Amortissement des subventions : 2 000 €

Le budget annexe « Transports-mobilité » s'élève à 4 185 902,49 € pour la section de fonctionnement et de 137 810,26 € pour la section d'investissement.

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 4 185 902,49 €, correspondant à :

- Versement mobilité : 3 800 000,00 €
- Subventions : 42 500,00 €

Le PETR bénéficie de diverses subventions de la part des 4 Communauté de Communes du PETR (54 290 €) pour le reversement des quotas carbone, et du reversement par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de la subvention TAD pour un montant total de 42 500 € ;

- Excédent cumulé de fonctionnement 2025 reporté en 2026 : 289 112,49 €

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 4 185 902,49 €, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 3 873 790 €
- Charges de personnel : 201 692,23 €

- Autres charges de gestion courante : 5 500,00 €
- Les charges exceptionnelles : 110.00 €
- Virement section d'investissement : 104 810,26 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 137 810,26 €, correspondant à :

- Fond compensation TVA : 12 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 104 810,26 €
- Subventions d'investissements : 21 000 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 137 810,26 €, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements : 137 810,26 €

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Madame Catherine GREIGERT indique que la somme des contributions des communautés de communes, des subventions, des amortissements et des excédents n'aboutit pas à l'équilibre du budget général. En effet, il manquerait environ 30 000 € de recettes pour parvenir à un budget à l'équilibre.

Monsieur BARBIER répond qu'il convient d'ajouter aux différentes recettes, la subvention versée au PETR par la communauté de communes du canton d'Erstein à hauteur de 31 718,11 € pour aboutir à un budget à l'équilibre.

Monsieur Sylvain CONTENT, directeur des finances, précise que le montant total de 409 907,42 € correspond aux contributions des quatre communautés de communes membres du PETR auquel doit être ajoutée la subvention versée par la communauté de communes du canton d'Erstein.

Madame GREIGERT se dit rassurée par les réponses apportées. Cependant, elle tient à émettre un point de vigilance tenant à la part importante des subventions dans le budget du PETR dont le montant est presque équivalent à celui des contributions des communautés de communes. Or, il ne peut être totalement exclu qu'une partie de ces subventions ne soit pas versée. En effet, de nombreuses collectivités sont amenées actuellement à réduire leurs subventions. Elle met également en parallèle la hausse continue des contributions des communautés de communes avec la baisse de l'excédent de fonctionnement qui est passé d'environ 500 000 € à environ 75 000 €. Selon Madame GREIGERT, cela implique que les prochains budgets ne disposeront plus d'excédents et que le montant des subventions ne sera plus suffisant pour financer les ambitions certes louables du PETR. Dès lors, elle invite les élus à la vigilance, sachant qu'il est important que les futurs élus aient connaissance de ces éléments. Elle ajoute que le PETR serait au bord de difficultés financières.

Concernant le budget annexe mobilité, Madame GREIGERT indique avoir lu dans la presse le chiffre de 34 millions d'euros d'investissements du PETR dans le transport pour les 5 prochaines années. Dès lors, elle demande des précisions sur ce chiffre.

Monsieur Claude SCHALLER répond que ce chiffre correspond en réalité au cumul des versements mobilité.

Madame GREIGERT ajoute que le montant global des versements mobilité ne peut être considéré comme le montant des investissements dans la mesure où il convient d'y déduire les frais de fonctionnement.

Monsieur BARBIER indique que le montant de 34 000 000 € doit certainement correspondre au montant cumulé des budgets prévisionnels du PETR . En effet, il n'est pas prévu de réaliser des investissements à hauteur du montant indiqué. Il précise que les dépenses d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sont principalement des dépenses de fonctionnement. Les principaux investissements du PETR sont ceux liés aux arrêts de bus qui ne sauraient atteindre le montant de 34 millions d'euros.

Monsieur BARBIER souscrit aux propos de **Madame GREIGERT**. Pour lui, il faut avoir conscience que l'un des rôles du PETR est d'obtenir des subventions qui seraient difficilement obtenues par les seules communautés de communes. Désormais, le budget général du PETR est composé à moitié des contributions des quatre communautés de communes et à moitié des subventions des partenaires extérieurs. Or, un tel modèle de financement est difficilement soutenable dans le temps. Dès lors, il convient soit de trouver d'autres recettes soit de diminuer les dépenses de fonctionnement.

Monsieur BARBIER, précise que la composition du budget annexe mobilité est plus simple que celle du budget général. En effet les recettes du budget annexe mobilité proviennent essentiellement du versement mobilité. A cet égard, il indique que le montant du versement mobilité en 2025 se situe dans la fourchette haute du niveau escompté sachant que la totalité du versement mobilité n'a pas encore été versée et qu'une partie est attendue dans les prochains mois. Ainsi, les prévisions concernant le montant du versement mobilité se sont avérées justes voire sous-estimées ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, il n'est pas certain que ce niveau de versement mobilité se maintienne dans le temps. En effet, le versement mobilité est lié à la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés et il est possible que cette masse salariale puisse se réduire à l'avenir. Toutefois, il tient à préciser qu'au cours des dix dernières années, le montant du versement mobilité alors perçu par la communauté de communes de Sélestat s'est révélé peu fluctuant. Il rappelle que le budget annexe mobilité contient également de nouvelles recettes correspondant à la participation de la Région Grand Est liée à la reprise par le PETR de l'ensemble du réseau Fluo sur son territoire en 2028. Cette participation est calculée sur la base des coûts portés par la Région Grand Est l'année précédant le transfert du réseau. **Monsieur BARBIER**, annonce des discussions concernant le budget mobilité dans les prochains mois devant aboutir soit à une augmentation des recettes soit à une diminution de certaines dépenses. En tout état de cause, le budget annexe mobilité doit obligatoirement être à l'équilibre sans qu'il ne soit possible de recourir à l'emprunt.

Monsieur Luc ADONETH partage l'analyse de **Madame Catherine GREIGERT** . En effet, il est certain que les subventions vont baisser. Dès lors, il invite les élus à mener une réflexion sur deux axes. En premier lieu, les frais de personnel qui ont fortement augmenté et représentent une part importante du budget. En second lieu, de multiples études ont été menées sans forcément toujours être suivies d'effets. Or, ces études peuvent se révéler coûteuses au regard de leurs résultats. Il précise que la réduction des frais de personnel suppose une réflexion globale menée à minima sur le moyen terme.

Monsieur BARBIER souligne ne pas pouvoir être en désaccord avec les propos de **Monsieur ADONETH**. En effet, les dépenses du PETR correspondent essentiellement aux frais de personnel et à la conduite d'études dans les communes. Il rappelle que les budgets des collectivités contiennent généralement des dépenses liées au coût de l'énergie qui sont peu présentes au sein du budget du PETR. Il ajoute que ce dernier verse peu de subventions. Dès lors, il confirme que les frais de personnel et le coût des études constituent bien les deux principaux postes de dépenses du PETR. Cependant, **Monsieur BARBIER** tient à préciser qu'une partie des études menées ces dernières années sont obligatoires ce qui a été le cas notamment des études portant sur le SCOT. Or, le nombre d'études dans ce domaine va diminuer dans les prochains temps dans la mesure où le SCOT est en phase de finalisation. En outre, le PETR a obtenu des financements pour la plupart des autres études non obligatoires telles que celles portant sur le tourisme ou les énergies renouvelables. Néanmoins, il partage qu'il n'est pas certain que le montant de ces subventions se maintienne dans le temps notamment celles provenant de l'Etat, de la CEA et de l'ADEME. En effet, ces différents organismes ont bien tendance à réduire leurs subventions ces derniers temps.

Concernant les frais de personnel, Monsieur BARBIER souligne qu'une réduction de ces derniers conduira nécessairement à une diminution de la capacité du PETR à mener des projets. En tout état de cause, le PETR sera obligatoirement amené à un moment donné à identifier des pistes d'économies pour garantir l'équilibre de son budget.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 et L 1612-1

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 et l'affectation des résultats de clôture,

Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 27 janvier 2026 ;

Considérant que le budget du PETR Sélestat Alsace centrale est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de ce dernier

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'adopter le budget du PETR Sélestat Alsace centrale avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants,

De se prononcer sur ces dispositions,

D' ARRETER le budget primitif du PETR pour l'année 2026, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

Budget principal

- Recettes de fonctionnement : 929 004,52 €
- Dépenses de fonctionnement : 929 004,52€
- Recettes d'investissement : 100 128,30 €
- Dépenses d'investissement : 100 128,30 €

Budget annexe « Transport-Mobilité »

- Recettes de fonctionnement : 4 185 902,49 €
- Dépenses de fonctionnement : 4 185 902,49 €
- Recettes d'investissement : 137 810,26 €
- Dépenses d'investissement : 137 810,26 €

DE PRECISER que ce budget est adopté « par chapitres budgétaires » ;

DE DECIDER la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de 409 722,25 €, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2025, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2025) :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : 118 095,76 €
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : 195 787,01 €
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : 45 717,70 €
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : 50 121,78 €

D'AUTORISER le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 31 718,11 €.

DE CHARGER le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		

MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		ABSTENTION
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			39

DÉLIBÉRATION

4. Subventions allouées en 2026

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L 1612-25 que « l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. (...) Pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, l'assemblée délibérante peut décider :

- d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;
- ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste de bénéficiaires avec, pour chacune d'eux, l'objet et le montant de la subvention ;

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause. »

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,
Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-25

Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu l'état 2024 annexé au présent rapport

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'approuver le versement des subventions aux différentes associations.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER l'attribution des subventions aux associations énoncées à l'état ci-annexé ;

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer les conventions y afférent ;

D'INSCRIRE au budget primitif 2026 les crédits nécessaires au paiement de ces subventions.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Ab-sent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		N'a pas pris part au débat ni au vote
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		

RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Ville			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			38

DÉLIBÉRATION

5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Suite au passage à la nomenclature comptable M57 du PETR Sélestat Alsace centrale au 1er janvier 2024, le syndicat est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,
Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5217-10-6

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Considérant l'intérêt pour la Collectivité de mettre en place la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement

De se prononcer sur ces dispositions,

D'AUTORISER le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

D'AUTORISER le Président à signer les conventions y afférent ;

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom	Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER	Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT				
Titulaires				
ADONETH	Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA	Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART	Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN	Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL	Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD	Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL	Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ	Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK	Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR	Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH	Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER	Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING	Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER	Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER	Christian	EXCUSE		
SOHLER	Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA	Michel	EXCUSE		
WOTLING	Philippe	EXCUSE		
Suppléants				
CLAVER	Michèle	EXCUSE		
GAUDIN	Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN	Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS	Olivier	EXCUSE		
OBERLE	Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET	Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Ville				
Titulaires				
BUHL	Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH	Emmanuel	EXCUSE		
JANUS	Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER	Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA	Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN	Lionel	EXCUSE		
SCHMITT	Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH	Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER	Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants				
DAVID	Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX	Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ	Gérard	EXCUSE		
HAESSLER	Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE	Monique	EXCUSE		
KRAUTH	Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE	Abel	EXCUSE		
MULLER	André	PRÉSENT		POUR
WITZ	Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marcofsheim				
Titulaires				
BUTSCHA	Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER	Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT	Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL	Alex	EXCUSE		
KEMPF	Denise	EXCUSE		
KLIPFEL	Martin	PRÉSENT		POUR

KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			39

DÉLIBÉRATION

6. Perception de la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre reversée par les Communautés de communes de Sélestat et Territoires, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé, du Val d'argent

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

Dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, l'État a attribué aux autorités organisatrices de la mobilité une fraction du produit des enchères, notifiée par arrêté du 16 décembre 2025 au titre de l'exercice 2025. Bien que la compétence mobilité ait été transférée au PETR Sélestat Alsace Centrale à compter du 1er janvier 2025, la Communauté de communes de Sélestat et Territoires, bénéficiaire de la notification, a décidé de reverser au PETR la somme de 26 862 €. Il appartient dès lors au PETR d'autoriser la perception de ces fonds afin de financer des actions de mobilité durable à l'échelle du territoire.

I. RAPPORT

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre s'inscrivent dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission (SEQUE-UE), mis en place afin de réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre des secteurs les plus émetteurs. Ce dispositif repose sur la fixation d'un plafond global d'émissions et sur la mise aux enchères de quotas correspondants, dont le produit financier est destiné à soutenir les politiques publiques contribuant à la transition écologique.

Dans ce cadre, par un décret du 7 novembre 2025 l'État a prévu qu'une fraction du produit des enchères de quotas d'émission de gaz à effet de serre soit attribuée aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin d'accompagner le développement des mobilités durables, la réduction de l'empreinte carbone des déplacements et l'amélioration de l'offre de transport sur les territoires.

Par arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles de la fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité, l'État a notifié aux bénéficiaires les montants attribués au titre de l'exercice 2025.

Sur le périmètre de l'Alsace Centrale, les montants sont les suivants :

- CC Sélestat et Territoires : 26 862€
- CC du Ried de Marckolsheim : 13 278€
- CC du Val d'Argent : 7 872€
- CC de la Vallée de Villé : 6 278€

Pour mémoire, les Communautés de communes de Sélestat et Territoires, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé, du Val d'argent exerçaient la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité jusqu'au 31 décembre 2024.

À compter du 1er janvier 2025, cette compétence a été transférée au PETR Sélestat Alsace Centrale, dans un objectif de cohérence territoriale et de coordination des politiques de mobilité à l'échelle du bassin de vie.

Bien que les Communauté de communes ne soit plus AOM à la date de versement effectif des fonds, elles demeurent bénéficiaires de l'attribution individuelle de l'État, celle-ci étant fondée sur la situation institutionnelle antérieure.

Dès lors, les Communauté de communes membres du PETR ont décidés, par délibération concordantes, de reverser au PETR Sélestat Alsace Centrale, désormais compétent pour la mise en œuvre opérationnelle des actions de mobilité durable, l'intégralité des sommes perçues soit 54 290 €, afin de permettre leur affectation conforme aux objectifs poursuivis par la réglementation nationale et aux besoins du territoire.

Il appartient dès lors au PETR d'autoriser la perception de ces fonds, destinés au financement d'actions concourant à la mobilité durable et à la transition écologique à l'échelle du périmètre syndical.

Ce reversement prend la forme d'une subvention dont les modalités de versement sont déterminées par une convention conclue avec chaque Communauté de commune.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2224-2 et L.5212-19 ;

Vu le Code de l'environnement notamment son article L229-5 et suivant définissant le régime juridique des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le cadre national du système d'échange de quotas d'émission ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1231-1 , L.1243-1 et L. 1221-12

Vu l'article 120 de la loi de finances pour 2025 instaurant l'affectation d'une fraction des recettes de quotas aux AOM

Vu le décret n° 2025-1072 du 7 novembre 2025 relatif à l'attribution aux autorités organisatrices de la mobilité d'une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre, précisant les bénéficiaires ainsi que les modalités et critères de répartition de cette ressource ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles de la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité ;

Vu les statuts du PETR Sélestat Alsace Centrale ;

Considérant que le PETR Sélestat Alsace Centrale est compétent, depuis le 1er janvier 2025, pour la coordination et la mise en œuvre des politiques de mobilité durable à l'échelle du bassin de vie
Considérant que le reversement des fonds par les Communauté de communes permet d'assurer la continuité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique en matière de mobilité ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la perception de ces crédits afin d'en permettre l'affectation conforme à leur objet ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'AUTORISER le PETR Sélestat Alsace Centrale à percevoir, au titre de l'exercice 2025, la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre reversée par la Communauté de communes de Sélestat & Territoires, pour un montant de 26 862 € tel que notifié par l'arrêté du 16 décembre 2025.

D'AUTORISER le PETR Sélestat Alsace Centrale à percevoir, au titre de l'exercice 2025, la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre reversée par la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour un montant de 13 278 € tel que notifié par l'arrêté du 16 décembre 2025.

D'AUTORISER le PETR Sélestat Alsace Centrale à percevoir, au titre de l'exercice 2025, la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre reversée par la Communauté de communes de la Vallée de Villé, pour un montant de 6 278 € tel que notifié par l'arrêté du 16 décembre 2025.

D'AUTORISER le PETR Sélestat Alsace Centrale à percevoir, au titre de l'exercice 2025, la fraction du produit des quotas d'émission de gaz à effet de serre reversée par la Communauté de communes du Val d'Argent, pour un montant de 7 872 € tel que notifié par l'arrêté du 16 décembre 2025.

D'APPROUVER la conclusion des conventions de reversement avec les Communautés de communes de Sélestat & Territoires, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent
 DE PRECISER que les sommes perçues sont destinées au financement d'actions concourant à la mobilité durable et à la transition écologique du territoire.

DE PREVOIR l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2026 du PETR en recette de fonctionnement au Compte 7588 - Autres produits divers de gestion courante

D'AUTORISER le Président du PETR Sélestat Alsace Centrale à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR

HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			39

DÉLIBÉRATION

7. Demande de subvention pour l'animation et le fonctionnement LEADER 2026

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président,

II. RAPPORT

La convention entre la Région Grand Est et le PETR concernant la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire de l'Alsace Centrale indique qu'une partie de l'enveloppe dédiée au programme est mobilisable par le PETR pour l'animation et le fonctionnement du GAL (jusque 269 530 €, soit 25% de l'enveloppe totale pour 4 ans).

Cela concerne les frais salariaux de l'équipe technique du GAL (au minimum 1,5 ETP), les frais de mission, les frais de communication, les investissements matériels ou toute autre dépense qui peut être rattachée au fonctionnement du GAL.

Les dépenses présentées dans la demande d'aide concernant l'animation et le fonctionnement du GAL pour l'année 2025 se répartissent comme ceci :

Dépenses	Montant TTC
Frais salariaux (salaires brut chargés) sur 1 an : - 1 ETP : animatrice/gestionnaire LEADER - 0,5 ETP : gestionnaire LEADER	72 364,98€
Coûts indirects (forfait de 15% des frais salariaux prenant en charge les factures diverses liées à l'activité : eau, électricité, téléphonie, ménage etc ...)	10 854,75 €
Total	83 219,73 €

Considérant les règles de financement obligatoires du programme LEADER, c'est-à-dire un autofinancement de 20% minimum du porteur de projet public sur le projet, le plan de financement pour l'année 2025 se construit comme-ci :

Recettes	Montant	
Subvention LEADER	66 575,78 €	80%
PETR	16 643,95 €	20%
Total	83 219,73 €	100%

II.DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment son article L 5212-19

Vu la convention de partenariat entre le PETR et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein du 18 décembre 2023 concernant la mise en œuvre conjointe de la stratégie de développement local du GAL Alsace Centrale 2023-2027 ;

Considérant que les missions d'animation, de gestion et de fonctionnement sont des obligations du GAL Alsace Centrale, relevant du PETR ;

Considérant que le solde de financement LEADER pour l'animation et le fonctionnement du GAL Alsace Centrale est de 269 530 € pour la période 2023-2027,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'ADOPTER le projet « Animation et fonctionnement du GAL 2026 »

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel

D'APPROUVER la demande d'aide qui sera sollicitée auprès du programme LEADER à hauteur de 80 % des dépenses éligibles, soit une subvention LEADER de 66 575,78 €

D'AUTORISER le Président à déposer les demandes de subventions et à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		N'a pas pris part au débat et ni au vote
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR

Communauté de Communes de la Vallée de Ville			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOGEL Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			38

DÉLIBÉRATION

8. Convention d'objectifs unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour le programme « Nature et Transitions »

Rapport présenté par Madame Noëlie HESTIN, Vice-Présidente en charge de l'énergie et du climat

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale propose une programmation d'ateliers et d'événements grand public avec le soutien des collectivités d'Alsace Centrale, dont le PETR. Cette programmation était jusqu'à présent associée à deux conventions d'objectifs : « Ateliers de la Transition » et « Programmes d'animations grand public ».

Le présent projet de délibération a vocation à acter la reconduction du soutien du PETR à ce programme à travers une convention unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, assortie d'une subvention globale de 20 000 €.

Cette convention vise à :

- Poursuivre le soutien aux actions de sensibilisation à la transition écologique et à la découverte du patrimoine naturel portées par la Maison de la Nature,
- Renforcer l'engagement citoyen et l'offre-écotouristique sur le territoire,
- Optimiser la gestion administrative et financière en fusionnant les deux conventions tout en conservant leurs objectifs.

I. RAPPORT

Programme « Atelier de la Transition »

Le PETR, les 4 communautés de communes qui le constituent, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et le SMICTOM soutiennent depuis 2022 un programme d'animations intitulé les « Ateliers de la transition », élaboré par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Ce programme vise à proposer des clés et des outils pour que chacun puisse agir concrètement et à son échelle face aux enjeux de transition écologique.

Les objectifs sont de :

- Permettre au grand public d'acquérir des connaissances et des compétences afin de gagner en autonomie et en résilience
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- Permettre aux publics de mieux vivre la transition en étant acteur du changement
- Développer l'interconnaissance et les liens entre les personnes à l'échelle d'un territoire

Ces objectifs s'intègrent dans la mise en œuvre de l'axe 1 du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR [CREER UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE], et plus particulièrement dans l'action 1.2 – Mettre en place un parcours d'engagement citoyen.

Ils viennent également soutenir la Feuille de route du Contrat d'Objectif Territorial du PETR et la démarche des Communautés de communes en lien avec les référentiels « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique », à travers l'axe 6.5 [Actions à destination de la société civile] du référentiel Climat Air Energie – et les axes 3.3. [Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire] et 5.1. [Actions dirigées vers le Grand Public et les associations] du référentiel Economie circulaire.

En 2025, le programme a fait l'objet du versement d'une subvention de 12 000€. 273 personnes ont participé à 25 activités réparties sur l'ensemble du territoire du PETR (voir bilan 2025 en annexe).

Programme « Animations Grand public »

Depuis 2002, le programme « Animation Grand Public » vise à proposer au grand Public, tout au long de l'année sur les communes du PETR, des sorties et animations de découverte de la Nature. Il contribue à la promotion de la richesse patrimoniale et naturelle et l'attractivité touristique du territoire.

En 2025, 323 personnes ont participé à 28 activités soit une moyenne de 11 personnes par sortie (voir bilan 2025 en annexe).

La convention était renouvelée chaque année avec le versement d'une subvention de 8 000 euros.

Des programmes complémentaires qui appellent une convention d'objectifs unique

Depuis 2025, la Maison de la Nature a pris le parti de fusionner ses 3 programmes Grand Public (Animations grand public, Ateliers de la Transition et Eco-tourisme) en un. L'objectif était d'avoir une cohérence dans les supports de communication et d'être plus efficace dans celle-ci. Ce programme commun restait néanmoins financé via le biais de plusieurs conventions thématiques.

Au regard de la complémentarité de ces programmes et dans un souci de simplification de la coordination et du suivi, il est proposé de les intégrer en 2026 dans le cadre d'une convention d'objectif unique entre le PETR et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Cette convention est assortie d'une subvention versée à la Maison de la Nature par le PETR, pour le compte des Communautés de communes de Sélestat & Territoires, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent, pour un montant total de 20 000 €, versé en 2 fois :

- un premier versement de 10 000 € à la signature de la convention,
- un deuxième versement de 10 000 € à réception d'un appel à subvention de la part de la Maison de la Nature, assorti d'un bilan d'avancement des activités déployées.

Cette subvention couvre 18 % du budget global du programme Nature & Transitions 2026, évalué à 110 275 €. Le programme est financé par ailleurs par le SMICTOM d'Alsace Centrale, le SDEA, La Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est, La Communauté de communes du Canton d'Erstein, Le programme LEADER, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et les communes de Sélestat et de Muttersholtz.

Le programme 2026

Le programme 2026 a été élaboré en coopération avec l'ensemble de ces partenaires financiers, suite à des entretiens individuels réalisés avec chacun d'entre eux pour :

- Identifier les enjeux et thématiques prioritaires à aborder dans la programmation
- Cibler les publics prioritaires
- Identifier les partenaires incontournables à associer
- Distinguer les attentes formulées pour chacune des communautés de communes et les attentes formulées pour l'Alsace Centrale.

Il comprend au total 113 événements répartis sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale et de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Ces événements se répartissent de la manière suivante :

- un « horizon partagé » : correspondant à 14 temps forts construits en commun et qui rayonnent au-delà des territoires de chacun sur la thématique de la transition écologique (conférences, spectacles, ciné-débats...)
- des « Branches locales », proposant des animations sur le territoire de chaque EPCI et comprenant :
 - o un tronc commun (5 ateliers par territoire): 1 atelier cuisine parent /enfant, 1 visite de ferme, 1 sortie biodiversité, 1 atelier en partenariat avec une médiathèque et 1 atelier en partenariat avec un Centre socio-culturel
 - o des interventions spécifiques construites en fonction des besoins de chaque communauté de commune (29 évènements au total)
- Des « ramifications Maison de la Nature », correspondant à 38 ateliers liés au programme initial « Animations Grand public » et répartis sur l'ensemble du territoire
- Un programme « écotourisme » concentré sur la période estivale (21 événements), avec une dominante sur la CCST et l'accueil sur site à la Maison de la Nature.

Le détail de la programmation 2026 est présenté en annexe.

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 2 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L 1612-25

Vu l'article 10 de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de transition écologique,

Vu la délibération du 21 septembre 2023 approuvant le projet de territoire du PETR, son axe 2 qui a pour objet d'« engager le territoire dans la transition écologique et énergétique » et son axe 3 qui a pour objet de « développer les collaborations, l'engagement citoyen, l'innovation et les coopération transfrontalières »,

Vu la délibération du 29 novembre 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR, et plus particulièrement l'axe 1 de ce PCAET qui a pour objet de « Créer une culture commune autour de la transition écologique »,

Vu la délibération du 13 février 2025 approuvant la feuille de route « Transition écologique » du PETR dans le cadre du Contrat d'objectif territorial,

Vu le bilan 2025 du programme Grand Public et le programme prévisionnel 2026 présenté par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de verser une subvention à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale au regard de la contribution du programme nature et transitions à la création d'une culture commune autour de la transition écologique,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale et pour la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale de fusionner les deux conventions initialement établies pour « Les ateliers de la transition » et pour le programme « Animations Grand public»,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les termes de la convention unique avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour le programme Nature et Transitions,

D'APPROUVER le versement d'une subvention globale de 20 000 € pour l'année 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à établir et à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		N'a pas pris part au débat et ni au vote
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		

OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Valle de Ville			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			38

DÉLIBÉRATION

9. Edition 2026 du défi VILLE EN SELLE

Rapport présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

RÉSUMÉ

En complément du défi « J'y Vais », auquel il participe depuis 2017, le PETR Sélestat Alsace Centrale organise depuis 2020 le défi VILLE EN SELLE, déclinaison française de STADTRADELN, organisé en Allemagne depuis 2008. Cet événement 100% vélo permet, par le biais d'une compétition entre communes, de promouvoir ce mode de déplacement.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation, événements.

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le PETR Sélestat Alsace Centrale participe depuis 2017 au défi « J'y Vais ». En parallèle de cette opération, le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est lancé en 2020 dans le défi VILLE EN SELLE, devenant le premier territoire français à l'organiser. Cette campagne européenne de l'Alliance pour le climat, organisée depuis 2008 en Allemagne sous le nom de STADTRADELN, est une compétition 100% vélo, visant à inciter la population et les élus locaux à parcourir un maximum de trajets quotidiens à vélo, pour tous motifs. Ce défi est l'occasion d'attirer l'attention sur les besoins des cyclistes en matière d'infrastructures et de services, mais aussi de promouvoir ce mode de déplacement auprès d'un public ne l'utilisant pas fréquemment et d'organiser des moments de convivialité avec les habitants des communes participantes.

De plus, l'organisation de ce défi permet un rayonnement au-delà de l'Alsace centrale, en premier lieu avec le Landkreis Emmendingen, qui participe aux conférences de presse de lancement mais aussi aux balades transfrontalières à vélo qui ont lieu dans la période du défi. D'autres collectivités françaises ont pris attache avec le PETR pour solliciter un retour d'expérience et mettre en place l'opération sur leur territoire.

Depuis 2023, le PETR Sélestat Alsace Centrale développe un parrainage des éditions avec Laetitia Bléger en 2023, Joseph Fritsch en 2024, et Stein van Oosteren en 2025, permettant d'atteindre un nouveau public et de communiquer sur le défi. Le thème de l'édition 2025 du défi a porté sur le « futur du vélo et le vélo du futur ».

L'édition 2025 a rassemblé plus de 600 cyclistes actifs, qui ont parcouru 161 448 kilomètres et qui ont évité l'émission de 26 tonnes de CO2 sur le territoire. Comme les années précédentes, le PETR Sélestat Alsace Centrale a organisé divers événements pour promouvoir la pratique du vélo dans le cadre du défi :

- Conférence publique avec le parrain de l'édition 2025 sur le thème de l'édition
- Atelier de travail pour les élus et les techniciens avec le parrain de l'édition 2025
- Balade à vélo rassemblant un public franco-allemand sur le thème de l'édition, avec une animation spécifique développée par les services du PETR
- Cérémonie de remise des prix du défi permettant de valoriser l'engagement des participants et des communes, avec la projection du film La Nouvelle Aventure Mobile (J. Zindy) et des échanges avec le réalisateur.

Proposition de participation au défi VILLE EN SELLE 2026

Il est proposé que le PETR Sélestat Alsace Centrale organise, comme depuis plusieurs années, le défi VILLE EN SELLE sur son territoire en 2026 en lien étroit avec son homologue outre-rhin le Landkreis Emmendingen.

A cette fin, il est proposé de verser à l'Alliance pour le Climat, organisateur des campagnes STADTRADELN / VILLE EN SELLE, une contribution de 3560 €, correspondant aux frais de participation en 2026.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L 1612-25,

Vu les statuts du PETR,

Vu le projet de territoire du PETR

Considérant l'objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 2 février 2026

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER la participation du PETR à l'édition 2026 du défi VILLE EN SELLE.

D'APPROUVER le versement à l'alliance pour le climat d'une subvention d'un montant de 3560 € correspondant aux frais de participation à l'édition 2026 du défi VILLE EN SELLE

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de 3560 € au budget primitif 2026

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		
Communauté de Communes de la Vallée de Ville			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			39

PRESENTATION

10. Transition écologique point d'avancement des démarches en cours (COT, Schéma directeur des énergies, Etude flottes faibles émissions)

Madame Noëllie HESTIN procède à une présentation de l'avancement du Schéma directeur des énergies

Monsieur Serge JANUS présente l'étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions.

Madame HESTIN présente un état de lieu de la mise en œuvre du Contrat d'objectif territorial 2023-2027.

Monsieur Christian HAESSLER demande quel organisme versera au PETR la somme de 192 500 € prévue par le Contrat d'objectif territorial.

Monsieur BARBIER répond qu'il est prévu que cette somme soit versée par l'ADEME. Cependant il partage les inquiétudes quant à la pérennité de cet organisme. En effet, Monsieur Sylvain WASERMAN, président de l'ADEME, se démène actuellement face aux attaques venant de toute parts portées à l'ADEME. Or, l'ADEME a permis à beaucoup de territoires d'avancer. Il confirme que l'ADEME fait l'objet de nombreuses critiques. Dès lors, Monsieur WASERMAN a vraiment beaucoup de mérite et défend très bien son organisme au niveau national.

Monsieur BARBIER espère que l'ADEME pourra se maintenir sachant que l'engagement de cette dernière à l'égard du PETR est bien de nature contractuelle. En effet, un contrat a bien été conclu avec le PETR bien que la conclusion de ce contrat ne soit pas en soi une garantie absolue. En tout état de cause, le COT constitue un outil pertinent pour déterminer la progression du PETR en termes de transition écologique. Pour lui, il est important d'essayer de poursuivre cette progression. Néanmoins, pour ce faire il faudra évidemment que le PETR soit doté de moyens suffisants. En effet, il va falloir des collaborateurs pour permettre la poursuite de ce travail. A l'issue des élections municipales, il conviendra également d'initier les nouveaux élus à cette démarche.

DIVERS

Monsieur BARBIER invite les élus à trinquer au succès électoral des élus qui se représenteront et souhaite une heureuse retraite à ceux qui ne se représenteront pas. Il espère revoir ces derniers régulièrement.

Monsieur Thomas GOETTELDMANN indique faire partie des heureux retraités. Il tient à adresser ses remerciements à l'ensemble des élus présents. Son mandat de délégué syndical au PETR a été très riche en rencontres et en travail. Il précise y avoir contribué à la hauteur qu'il a pu. Il remercie également les agents du PETR.

Monsieur Philippe STEEGER remercie les délégués syndicaux pour leur présence lors des différentes réunions, pour les ambitions demandées, pour le cap fixé ainsi que pour les moyens octroyés à l'administration. Il souhaite bon courage et plein de réussite pour les projets électoraux aux élus qui se représentent et une bonne continuation à ceux qui ne se représentent pas. Monsieur STEEGER adresse ses remerciements aux vice-présidents pour le temps consacré aux dossiers, leur accompagnement et le soutien apporté aux services ainsi que pour les projets qu'ils ont portés avec de belles réussites. Il remercie en particulier Monsieur BARBIER pour sa confiance, pour ses ambitions et sa vision qui oblige l'administration. Bien que cette dernière puisse être un peu fatiguée par moments, la vision ainsi portée est source de motivation. Il donne rendez-vous le mardi 19 mai pour la prochaine séance d'installation du Comité syndical à tous les élus qui seront chanceux de venir siéger au PETR. En effet, le PETR porte des sujets importants et intéressants avec surtout une équipe technique de grande qualité.

Monsieur BARBIER a procédé à la clôture de la séance à 20H 55.

Le Secrétaire de séance
Philippe DESAINTQUENTIN



Le Président
Patrick BARBIER

